

Compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2022

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Marie-France VIGNES, Jean-Claude DEBUS, Jérôme HAUTEVILLE, Benjamin GRENAT, Antonio MONTES et Vincent REQUET,

Membres excusés : André GALLAY (donne pouvoir à Antonio MONTES)
Karen ANCEY-SENVAIRE (donne pouvoir à Marie-France VIGNES)

1- Approbation du compte-rendu du 14 mars 2022

Vote : **Accord à l'unanimité**

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : **Accord à l'unanimité**

3- Demande de subvention au département dans le cadre du CDAS

Suite à l'augmentation des prix des matériaux de construction, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide auprès du département (CDAS) pour compléter les financements déjà reçus pour les travaux d'accès PMR de la mairie, du périscolaire et de l'école. Cette demande étant tout à fait exceptionnelle.

| | | |
|------------------------------------|--------------|---------|
| Département | 70 000,00 € | 20,26% |
| Etat | 87 526,00 € | 25,34% |
| Région | 75 000,00 € | 21,71% |
| Demande complémentaire Département | 43 827,60 € | 12,69% |
| Commune | 69 088,40 € | 20,00% |
| TOTAL | 345 442,00 € | 100,00% |

Vote : **Accord à l'unanimité**

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

En 2021 : Taxe foncière sur le bâti : 32,57 %

Taxe foncière sur le non bâti : 57,97 %

Proposition de maintenir les taux de 2021 en 2022.

Vote : **Accord à l'unanimité**

5- Vote des budgets primitifs 2022

5.1- Cadre général du budget

Le budget primitif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2022 est voté le 8 avril 2022 par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel,...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

5.2- Le budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 comprend :

- 1 budget principal
- et 2 budgets annexes :
 - Le budget bailleur de biens ruraux
 - Le budget de l'eau et de l'assainissement

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles d'un même chapitre, en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Les recettes de fonctionnement :

- Impôts et taxes,
- Produits de gestion courante (Carrière, Gorges du Pt du Diable, TPGGR, salle des fêtes...)
- Dotation et participation (FCTVA, diverses compensations de l'Etat)
- Produit des services (coupe de bois, redevance pylônes...)

La section d'investissement

La section d'investissement intègre les éléments suivants :

Les dépenses d'investissement

Budget principal

- Le remplacement de l'ordinateur du secrétariat,
- Les matériels techniques (ponceuse, compresseur, visseuse, détecteur de métaux, modification du godet du tracteur),
- Le matériel incendie de Pombourg, Belmont, Le Cruet et Les mouilles,
- Les stores de l'école,
- Cimetière : La pose de mains courantes, consolidation des piliers et aménagement de la montée,
- Sécurisation de l'accès au bâtiment communal (remplacement de barrières, pose de nouvelles barrières, remplacement de l'escalier d'accès à l'école),
- Les travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie qui ont démarré en mars 2022,
- Le ravalement des façades du bâtiment communal,
- Le détecteur de présence dans l'église,
- L'achat de terrains,
- Les Infrastructures diverses (glissement de terrain, drainage, ...)

- La réfection du monument aux morts,
Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter des aides auprès du Département et de l'ONAC pour ce programme.

| | | |
|-------------|------------|-----|
| Département | 885.00 € | 50% |
| ONAC | 531.00 € | 30% |
| Commune | 354.00 € | 20% |
| TOTAL | 1 770.00 € | |

Vote : Accord à l'unanimité

Budget Eau et Assainissement

- Matériel technique (Déecteur de fuite),
- Le raccordement en eau de la maison Gallay au Frenay,
- Le déplacement d'une colonne d'eau à Rosset,
- L'assainissement collectif et le changement des canalisations d'eau potable du hameau de Belmont,

Les recettes d'investissement :

- Fonds de compensation de la TVA
- Subventions reçues
- Dépôts et cautionnement reçu
- Emprunt
- Virement de la section de fonctionnement

Présentation est faite des différents budgets :

Budget Principal de la Commune, équilibré en fonctionnement et en investissement :

Fonctionnement : 615 625,67 Euros

Investissement : 812 187,33 Euros

Vote : Accord à l'unanimité

Budget Bailleur de biens ruraux, équilibré en fonctionnement et en investissement :

Fonctionnement : 8 878,41 Euros

Investissement : 24 833,86 Euros

Vote : Accord à l'unanimité

Budget Eau et assainissement, équilibré en exploitation et en investissement :

Exploitation : 151 451,58 Euros

Investissement : 705 106,92 Euros

Vote : **Accord à l'unanimité**

6- Achat d'un four à pain

Achat du four à pain situé au hameau « Chez Morel ». Le toit de ce four est en mauvais état et la propriétaire accepte de le vendre à la commune qui en assurera l'entretien. Sa surface est de 19m². Proposition d'achat du four : 2 000 €.

Vote : **Accord à l'unanimité**

7- Questions diverses

- Elections présidentielles : Les consignes sont données par Madame le Maire pour le premier tour des élections

Toutes les questions ayant été évoquées, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Maryse GRENAT

